

Montréal, le 27 octobre 2020

Objet : Votre demande d'accès à l'information datée du 29 septembre 2020 (réf : Montants versés en primes, bonis et autres incitatifs annuels au cours des exercices 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020)
N/D : 1-210-593

Nous faisons suite à votre demande d'accès, formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c.A-2.1), ci-après la « **Loi sur l'accès** », datée du 29 septembre 2020, reçue par courriel le même jour, et dont copie est jointe en annexe et à notre accusé de réception daté du 2 octobre 2020, qui faisait également foi d'avis de prolongation.

En réponse à votre demande, veuillez trouver en annexe le tableau dont le contenu fourni la valeur des bonis versés par catégorie d'emploi et ce, selon la performance des années en titre.

À titre indicatif, nous vous fournissons également le nombre de personnes constituant chacune des catégories illustrées, ainsi que la moyenne de la rémunération incitative correspondante.

Bien que l'année 2019-2020 ait été marquée par de grandes réalisations, la performance financière de la Société, évaluée au 31 mars 2020, au plus creux de la crise due à la pandémie mondiale, a été significativement affectée. Pour l'exercice 2019-2020, le résultat net ajusté a été de -173 M\$ correspondant à un rendement ajusté des capitaux propres de -4,9 %. Ce résultat s'explique principalement par la hausse des provisions pour pertes et la baisse de valeur de certains placements causés par la conjoncture économique.

Cela dit, le rendement moyen de la Société sur 3 ans se maintient à 3 %, en adéquation avec la cible fixée par le gouvernement en vertu de la loi. Le portefeuille sous gestion a quant à lui augmenté de 8% pour atteindre près de 4,6 milliards de dollars. Le ratio des frais de gestion a pour sa part connu une légère baisse favorable, atteignant 1,31 %.

.../2

En complément d'information, sachez que le programme de rémunération incitative de notre Société s'appuie sur des pratiques rigoureuses et encadrées, selon une méthode reconnue en matière de rémunération globale, incluant de bonnes pratiques de balisage dans son marché de référence pertinent. Bien qu'Investissement Québec soit une société d'État, elle opère en situation de non-monopole, dans un environnement hautement compétitif en matière de rétention de talents. Son programme de rémunération incitative s'appuie aussi sur les pratiques courantes de l'industrie. En effet, la formule de calcul de la rémunération tient compte de facteurs en matière de performance financière (incluant le respect des frais d'administration et le résultat ajusté), de développement économique et organisationnel (incluant plusieurs éléments dont notamment la valeur des interventions financières, l'expérience client et l'indice d'engagement des employés) et de performance individuelle.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents pour Investissement Québec et ses filiales,

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat
Conseiller spécial, mandats stratégiques

p.j. : Votre demande d'accès du 29 septembre 2020, tableau réponse.

Montréal, 29 septembre 2020

Investissement Québec
Me Marc Paquet
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements
personnels
600, rue de la Gauchetière, bureau 1500
Montréal, Québec
H3B 4L8

OBJET : Demande d'accès à des documents

Me Paquet,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) :

Les montants versés par Investissement Québec en primes, bonis et autre incitatifs annuels à ses employés, gestionnaires et cadres au cours des exercices 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Cette démarche, qui n'est pas nominative, vise à obtenir les montants totaux ainsi que la ventilation selon les différents secteurs, comme les membres de la haute direction, les cadres ainsi que ses autres catégories d'employés éligibles à une toute forme de rémunération incitative

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Me Paquet, mes salutations distinguées.

Tableau réponse

Catégorie d'emploi	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Président-directeur général	62 285 \$	64 777 \$	100 000 \$
Vice-présidents			
Rémunération incitative totale :	881 393 \$	1 077 867 \$	841 595 \$
Nombre de personnes :	14	14	15
Bonis moyen accordé :	62 957 \$	76 991 \$	56 106 \$
Gestionnaires			
Rémunération incitative totale :	1 143 423 \$	1 931 439 \$	1 211 268 \$
Nombre de personnes :	88	96	95
Bonis moyen accordé :	44 798 \$	52 012 \$	38 156 \$
Employés syndiqués et non syndiqués			
Rémunération incitative totale :	1 855 155 \$	1 919 051 \$	1 471 952 \$
Nombre de personnes :	427	438	476
Bonis moyen accordé :	4 345 \$	4 381 \$	3 092 \$
Total			
Rémunération incitative totale :	3 942 256 \$	4 993 134 \$	3 624 815 \$
Nombre de personnes :	515	534	571
Bonis moyen accordé :	7 655 \$	9 350 \$	6 348 \$